

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 24.06.2020	<b>Heure</b> 20h15	<b>Numéro</b> 20.158	<b>Département(s)</b> DEF
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Groupe socialiste</b>	<b>Lié à</b> (facultatif, cf. art. 241 OGC) : <b>ad</b>
<b>Titre : Pour un Enseignement de l'égalité</b>	
<b>Contenu :</b> <p>Nous demandons au Conseil d'État d'étudier les voies et moyens pour qu'au sein de l'école neuchâteloise des cours à l'égalité (questionnement des stéréotypes, notamment) soient dispensés ; pour intervenir au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour que de tels cours soient intégrés au Plan d'études romand (PER) et que les Moyens d'enseignement romands (MER) soient adaptés dans ce sens ; et pour sensibiliser les enseignantes et enseignants du canton à la question des stéréotypes afin que leur enseignement soit le plus égalitaire possible.</p>	
<b>Développement (obligatoire) :</b> <p>Tous les indicateurs le démontrent clairement, l'égalité n'est pas encore atteinte dans les faits : inégalités salariales et faible taux de présence des femmes dans les métiers les mieux rémunérés, par exemple, sont encore d'actualité dans notre pays. Ces situations touchent de nombreuses femmes et ont comme incidence un risque accru de tomber dans la précarité à l'âge de la retraite ou en cas de séparation ou de divorce. Ces situations proviennent d'une organisation encore trop souvent stéréotypée de la société. Des stéréotypes qui conditionnent les choix personnels et professionnels des filles et des garçons.</p> <p>Pour que les générations futures puissent réellement faire des choix qui leur garantissent l'indépendance économique et les protègent du risque de précarité, l'éducation à l'égalité et le questionnement des stéréotypes durant la scolarité s'avèrent des méthodes nécessaires. Nous demandons donc au Conseil d'État de réfléchir à la généralisation de ce genre de cours au sein de l'école neuchâteloise.</p> <p>Des cours sur le questionnement des stéréotypes permettent aux élèves de comprendre ce qu'est un stéréotype, d'en identifier l'impact sur les choix de métier ou de vie, d'en comprendre les effets dans la vie quotidienne. Questionner les stéréotypes de genre et promouvoir l'égalité de valeur et le respect entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes, participent à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et cela s'inscrit dans le sens de l'article 14 de la Convention d'Istanbul et de l'article 5 de la loi cantonale sur la lutte contre la violence domestique (LVD).</p> <p>Plusieurs cercles scolaires ont déjà décidé d'introduire ce type de cours dans leurs établissements. Dans un souci d'égalité des chances, nous trouvons essentiel qu'une telle approche soit menée dans tout le canton.</p> <p>Des outils comme l'École de l'égalité existent et permettent de contribuer à l'éducation de l'égalité, pour autant qu'ils soient utilisés. Cela ne suffit pas, et nous demandons également que d'autres voies soient étudiées. Pour ce faire, des discussions doivent être menées à la CIIP lors de l'élaboration du PER et des MER.</p> <p>Afin que l'école soit un lieu de formation à l'égalité, il est aussi nécessaire de sensibiliser les enseignantes et les enseignants à la thématique des stéréotypes. Les enseignant-e-s n'ont pas forcément conscience de transmettre des rôles ou attentes différenciées aux élèves à l'école, mais, de fait, si on n'en prend pas conscience, la reproduction du système se fait automatiquement et ne permet pas une réelle égalité des chances. C'est pourquoi l'étude demandée doit intégrer une analyse des méthodes que la HEP-BEJUNE pourrait mettre en place, par décision de son comité stratégique, durant le cursus de base ou lors de la formation continue des enseignant-e-s.</p> <p>Il y a un an, notre parlement a accepté un postulat qui demandait d'évaluer les méthodes d'enseignement et le matériel pédagogique utilisés dans l'école obligatoire à l'égard de l'égalité entre femmes et hommes. Le postulat « Pour un Enseignement de l'égalité » s'inscrit dans la suite du postulat 19.148 « Pour une École de l'égalité ». Nous nous réjouissons de recevoir le rapport du Conseil d'État.</p>	
<b>Demande d'urgence : NON</b>	

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Martine Docourt Ducommun

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Corine Bolay Mercier	Jonathan Gretillat	Johanne Lebel Calame
Alexandre Houlmann	Antoine de Montmollin	Stéphane Reichen
Dominique Bressoud	Karim Djebaili	Grégory Jacquet
Philippe Loup	Tristan Robert	Florence Nater
Nathalie Matthey	Laurent Duding	